



DEMOKRATESCH  
PARTEI



Monsieur Laurent Mosar  
Président de la  
Chambre des Député-e-s  
Luxembourg

Luxembourg, le 16 novembre 2012

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, nous nous permettons de poser une question parlementaire à **Monsieur le Premier Ministre, Président du Gouvernement.**

La mise en œuvre de la stratégie nationale de mobilité « MODU » prévoit entre autres la réalisation du tram dans l'agglomération de la Ville de Luxembourg et des communes limitrophes. Dans ce contexte, la Chambre des Député-e-s avait voté une motion (datée au 14.6.2012 et déposée par M. Serge Wilmes) qui mentionne un accord quant à la répartition des coûts de financement de la façon suivante :

*« Considérant l'accord entre le Gouvernement et le Collège Echevinal de la Ville de Luxembourg de financer le projet d'après une clé de répartition de 2/3 des coûts à charge de l'Etat et de 1/3 des coûts à charge de la Ville de Luxembourg, ces dépenses comprenant les coûts de construction, de fonctionnement et d'exploitation du projet. »*

Suite à la mise en question tant de la nécessité du tram que du mode de son financement par certaines déclarations récentes parues dans la presse, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Premier Ministre :

- 1) **Est-ce que Monsieur le Premier Ministre peut nous confirmer que le Gouvernement reste attaché à la mise en œuvre du tram et des pôles d'échange périphériques tel qu'ils sont esquissés dans la stratégie nationale de mobilité « MODU » ?**
- 2) **Est-ce que le Gouvernement tient ses engagements en relation avec le financement des coûts du tram comme arrêté dans l'accord susmentionné ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

**Xavier Bettel**  
député

**François Bausch**  
député

30 JAN. 2013



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État

Luxembourg, le 10 janvier 2013

30.124.12.

<b>Le Ministre aux Relations avec le Parlement</b> <b>SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION</b>	
Reg.:	SCL:
Entré le:	<b>30 JAN. 2013</b>
CE:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	

Madame  
Octavie MODERT  
Ministre aux Relations avec le  
Parlement  
LUXEMBOURG

Objet : Réponse à la question parlementaire N° 2416 du 16 novembre 2012 de Messieurs les Députés Xavier Bettel et François Bausch concernant la réalisation du tram dans l'agglomération de la Ville de Luxembourg.

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse à la question parlementaire N° 2416 du 16 novembre 2012 de Messieurs les Députés Xavier Bettel et François Bausch. La version électronique a été transmise à vos services par voie de courriel.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Premier Ministre



Ministre d'État

**Réponse de Monsieur le Premier Ministre, Président du Gouvernement à la question  
parlementaire N° 2416 du 16 novembre 2012 de Messieurs les Députés Xavier BETTEL  
et François BAUSCH**

Par leur question parlementaire No 2416 du 16 novembre 2012, Messieurs les Députés Xavier BETTEL et François BAUSCH souhaitent s'informer au sujet du projet du tram dans la Ville de Luxembourg, dont notamment sa réalisation et son financement.

D'emblée, je peux vous confirmer que, malgré la crise économique actuelle et les contraintes budgétaires en résultant, le Gouvernement entend poursuivre sa politique consistant à favoriser l'utilisation des transports en commun et de la mobilité douce, qui se retrouve dans la nouvelle stratégie globale pour une mobilité durable « MoDu » et qui est à la base du plan directeur sectoriel « transports ».

En ce qui concerne plus particulièrement le projet du tram et les pôles d'échange, il convient de souligner que le tram constitue l'élément principal dans le concept de la chaîne de mobilité, introduit par la stratégie « MoDu », pour relier les différents pôles de développement de la Ville de Luxembourg. Il permettra de préparer le Luxembourg aux défis en matière de mobilité et de développement économique de demain, qui se caractérisent, d'un côté, par l'accroissement des flux de voyageurs vers et dans la Ville à moyen et à long terme et, de l'autre côté, la nécessité de traiter le problème du goulot d'étranglement dans les transports en commun sur l'axe central de la Ville de Luxembourg. La synergie entre le tram et les pôles d'échange permettra de créer un réseau de transports en commun performant, raison pour laquelle les pôles d'échange seront développés parallèlement à la réalisation du tram.

Au vu des atouts de la solution représentée par le projet du tram et les pôles d'échange, le Gouvernement considère l'investissement dans ces projets structurants comme essentiel pour relever les défis de mobilité et pour garantir la compétitivité du pays à l'avenir.

En ce qui concerne la question portant sur le financement des coûts du tram, le Gouvernement confirme son engagement relatif au financement du tram à raison de 2/3 des coûts à charge de l'Etat. Cet accord a été trouvé avec la Ville de Luxembourg et porte sur les coûts de construction, de fonctionnement et d'exploitation du projet. Il figure de plus parmi les éléments sur lesquels se base la motion de la Chambre des Députés du 14 juin 2012 adoptée avec 55 voix suite au débat de consultation au sujet du concept de mobilité et du tram dans la Ville de Luxembourg.